



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 15 juin 2019 à 10h00 en la salle du Club l'Étoile du Nord, sise au 3199, chemin Millette, Wentworth-Nord, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Yves Desmarais, Directeur général et secrétaire-trésorier, pro tempore également présent, agit comme greffier

2019-06-118

Charte de la Bienveillance de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la maltraitance des aînés engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance;

LA PRÉSENTE CHARTE PROPOSE AUX PERSONNES QUI ŒUVRENT AUPRÈS DES AÎNÉS OU LES CÔTOIENT D'ADHÉRER AUX PRINCIPES SUIVANTS POUR INSPIRER LEURS ACTIONS:

Il est unanimement résolu que :

- Nous nous engageons à offrir un environnement de bienveillance;
- Nous accueillons et considérons les aînés de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Nous communiquons avec les aînés de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant leur compréhension;
- Nous favorisons l'expression des besoins et des souhaits des aînés;
- Nous impliquons les aînés dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Nous sommes à l'écoute des besoins évolutifs des aînés et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;
- Nous soutenons les aînés dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation;
- Nous offrons des services et des activités qui favorisent l'inclusion et la participation sociales des aînés;
- Nous reconnaissons l'importance du savoir-faire et du savoir-être afin d'accompagner les aînés.

Extrait certifié conforme
Sujet à l'approbation du procès-verbal

Ce 17 juin 2019

Yves Desmarais
Directeur général et secrétaire-trésorier